

**Séance ordinaire du 5 mars 2014**  
**Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville**

**Présences à l'ouverture de la séance :**

Mme Jocelyne Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu, et MM. Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Alain Brière, maire de Rougemont, Gilles Delorme, maire de Marieville, Jacques Ladouceur, maire de Richelieu, Michel Picotte, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien, et Jacques Viens, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, M. Michel Picotte.

Sont également présents à l'ouverture de la séance : MM. Étienne Chassé, coordonnateur en sécurité incendie, Rosaire Marcil, directeur général et secrétaire-trésorier, et Francis Provencher, coordonnateur à l'aménagement et directeur général adjoint.

**Résolution 14-03-9261**

**1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Le préfet, M. Michel Picotte, procède à l'ouverture de la séance à 19 h et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de Mme Jocelyne Deswarte, appuyée par M. Alain Brière, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour proposé suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance du conseil du 5 février 2014, dépôt pour adoption
3. Période de questions no 1 réservée au public
4. Aménagement du territoire :
  - 4.1 Examen de la conformité au Schéma d'aménagement révisé :
    - 4.1.1 Règlement d'urbanisme 13-R-107-28 de Richelieu
    - 4.1.2 Règlement d'urbanisme numéro 92-2005-49 de Saint-Césaire
  - 4.2 Adoption du règlement de concordance au PMAD, demande d'une prolongation de délai
  - 4.3 Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) en Montérégie Est, demande d'appui du Réseau québécois sur les eaux souterraines
5. Gestion des cours d'eau :
  - 5.1 Branche 3 du cours d'eau Soulanges, étude des propositions de prix pour l'inspection télévisuelle de la canalisation
  - 5.2 Modification du *Règlement numéro 223-06 relatif à la répartition des dépenses de cours d'eau*, avis de motion
  - 5.3 Colloque 2014 de l'Association des gestionnaires de cours d'eau régionaux du Québec
6. Gestion des matières résiduelles :
  - 6.1 Préposé(e) à la vidange des boues de fosses septiques en 2014, nouvelle proposition de Nature-Action Québec
  - 6.2 Révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC, proposition de Nature-Action Québec pour l'inventaire des matières résiduelles
7. Sécurité incendie :
  - 7.1 Projet d'un Programme régional sur la rédaction des plans d'intervention
  - 7.2 Projet d'un Programme d'entretien et de vérification des véhicules incendies et pompes portatives
  - 7.3 Projet de stages en prévention des incendies

- 7.4 Projet d'acquisition d'équipements (caméra submersible, routeur pour le serveur et codes des normes NFPA)
- 7.5 Adhésion à l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) pour la préventionniste et le coordonnateur
- 7.6 Rapport trimestriel sur le Bureau régional de prévention incendie
- 8. Développement économique, Pacte rural 2007-2014 :
  - 8.1 Étude des demandes d'aide financière pour les projets suivants :
    - Mise en œuvre du PDZA
    - Outils pour améliorer la co-habitation avec un cours d'eau
    - Mise en œuvre de l'an 1 du Plan stratégique de communication de la MRC de Rouville
    - Acquisition de biens et équipements culturels (projet d'Ange-Gardien)
    - Boutique « Les inédits »
    - Programmation culturelle pour les 35 ans et moins (prolongation du projet du Festival du Triangle Noir)
    - Autres projets
  - 8.2 Contribution 2014 de la MRC aux frais de fonctionnement du CLD relatifs à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité
- 9. Piste cyclable :
  - 9.1 Offre d'emplois pour le personnel saisonnier, autorisation
  - 9.2 Projet d'installation de nichoirs en bordure de la piste cyclable, demande des Scouts de Marieville
- 10. Demandes d'appui :
  - 10.1 Politique nationale de la ruralité 3 (PNR 3), demande de la MRC du Haut-Saint-Laurent
  - 10.2 Transport collectif et adapté, demande des MRC de Portneuf et de Robert-Cliche
- 11. Demandes, invitations ou offres diverses :
  - 11.1 Assemblée générale annuelle de l'OBV Yamaska
  - 11.2 15<sup>e</sup> colloque du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (REMME)
  - 11.3 Consultation sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – 2014-2017 de la Commission scolaire Riverside
- 12. Gestion financière, administrative et corporative :
  - 12.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier
  - 12.2 Renouvellement pour 2014 de l'adhésion à l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)
  - 12.3 Octroi du contrat en assurance collective pour le regroupement Estrie-Montérégie
  - 12.4 Nomination des administrateurs (5) représentant le secteur municipal au CA du CLD
- 13. Période de questions no 2 réservée au public
- 14. Autres sujets d'intérêt pour la MRC de Rouville
- 15. Correspondances
- 16. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **Résolution 14-03-9262**

### **2. Procès-verbal de la séance du conseil du 5 février 2014, adoption**

Sur proposition de M. Yvan Pinsonneault, appuyée par M. Guy Benjamin, il est **résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil de la MRC de Rouville tenue le 5 février 2014, tel qu'il a été rédigé par le secrétaire-trésorier, et de dispenser ce dernier d'en faire lecture étant donné qu'une copie de ce procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

### **3. Période de questions no 1 réservée au public**

Aucune question.

### **4. Aménagement du territoire :**

#### **4.1 Examen de la conformité au Schéma d'aménagement révisé :**

##### **Résolution 14-03-9263**

###### **4.1.1 Règlement 13-R-107-28 de Richelieu**

**Considérant** que la Ville de Richelieu a transmis à la MRC de Rouville, le 6 février 2014, le règlement d'urbanisme 13-R-107-28 modifiant le règlement de zonage 06-R-107 pour examen de sa conformité au Schéma d'aménagement révisé;

**Considérant**, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que le conseil de la MRC de Rouville doit approuver ce règlement s'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions de son document complémentaire ou, dans le cas contraire, le désapprouver;

**Considérant** que le Règlement 13-R-107-28 a pour objet de modifier les dispositions relatives aux cases de stationnement applicables à la zone résidentielle H1-15;

**Considérant**, après examen par le conseil de la MRC, que le règlement d'urbanisme 13-R-107-28 de la Ville de Richelieu s'inscrit en conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par M. Gilles Delorme et **résolu**, pour les motifs évoqués au préambule, que le conseil de la MRC de Rouville approuve le règlement d'urbanisme 13-R-107-28 modifiant le règlement de zonage 06-R-107 de la Ville de Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

##### **Résolution 14-03-9264**

###### **4.1.2 Règlement numéro 92-2005-49 de Saint-Césaire**

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a transmis à la MRC de Rouville, le 18 février 2014, le règlement d'urbanisme numéro 92-2005-49 modifiant le règlement de zonage numéro 92-2005 pour examen de sa conformité au Schéma d'aménagement révisé;

**Considérant**, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que le conseil de la MRC de Rouville doit approuver ce règlement s'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions de son document complémentaire ou, dans le cas contraire, le désapprouver;

**Considérant** que le règlement numéro 92-2005-49 a pour objet de modifier la limite séparant les zones résidentielles 130 et 135;

**Considérant**, après examen par le conseil de la MRC, que le règlement d'urbanisme numéro 92-2005-49 de la Ville de Saint-Césaire s'inscrit en conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

**En conséquence**, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Jacques Viens et **résolu**, pour les motifs évoqués au préambule, que le conseil de la MRC de Rouville approuve le règlement numéro 92-2005-49 modifiant le règlement de zonage numéro 92-2005 de la Ville de Saint-Césaire.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **4.2 Règlement de concordance au PMAD**

Il est porté à la connaissance des membres du conseil la correspondance du 26 février 2014 du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, à l'effet d'accorder à la MRC de Rouville une prolongation de délai, se terminant le 31 juillet 2014, pour adopter le document visé à l'article 58.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Après délibérations, le conseil convient d'informer le ministre que la MRC procédera, d'ici le mois de mai 2014, à l'adoption d'un projet de règlement modifiant son Schéma d'aménagement et de développement afin d'assurer la concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et le respect de l'orientation 10 du gouvernement du Québec.

#### **Résolution 14-03-9265**

#### **4.3 Appui au Réseau québécois sur les eaux souterraines et engagement pour le Programme de soutien à la valorisation et au transfert**

**Considérant** que le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES) sollicite l'appui de la MRC de Rouville dans le cadre de la demande de financement au Programme de soutien à la valorisation et au transfert (PSVT) du gouvernement du Québec;

**Considérant** qu'advenant l'octroi du financement, il est suggéré de déléguer un ou plusieurs représentants à participer aux deux (2) ateliers de transfert qui seront organisés par le RQES;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par M. Alain Brière et **résolu** que la MRC de Rouville accorde son appui au Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES), dans le cadre de sa demande de financement au Programme de soutien à la valorisation et au transfert (PSVT) du gouvernement du Québec, afin de tester et mettre en œuvre une stratégie de transfert des connaissances hydrogéologiques issues des projets du Programme d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines (PACES);

il est également **résolu**, advenant l'octroi du financement demandé, que la MRC de Rouville délègue M. Francis Provencher, coordonnateur à l'aménagement, pour participer aux deux (2) ateliers de transfert qui seront organisés par le RQES et qu'une dépense suffisante soit autorisée pour une telle participation.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **5. Gestion des cours d'eau**

#### **Résolution 14-03-9266**

#### **5.1 Branche 3 du cours d'eau Soulanges, étude des propositions de prix pour l'inspection télévisuelle de la canalisation**

**Considérant** qu'il a été procédé, conformément à la résolution numéro 12-10-8820 du 3 octobre 2012, à une demande de propositions auprès de consultants pour procéder à une inspection télévisuelle et à une localisation précise de la canalisation dans la Branche 3 du cours d'eau Soulanges, située à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité de Rougemont;

**Considérant**, après étude des trois (3) propositions déposées, que la proposition du Groupe ADE, au prix forfaitaire global de 7 950,52 \$ avec taxes, répond adéquatement aux besoins de la MRC de Rouville;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Brière, appuyé par Mme Jocelyne Deswarte et **résolu** d'accepter la proposition du Groupe ADE, datée du 9 janvier 2014, pour l'inspection télévisuelle et la géolocalisation de la canalisation dans la Branche 3 du cours d'eau Soulanges;

il est également **résolu** d'autoriser le préfet, M. Michel Picotte, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rosaire Marcil, à signer le contrat à convenir avec le Groupe ADE ainsi qu'une dépense de 7 950,52 \$ pour le prix de ce contrat incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **5.2 Modification du Règlement numéro 223-06 relatif à la répartition des dépenses de cours d'eau, avis de motion**

M. Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, donne un **avis de motion** à l'effet qu'un règlement modifiant le *Règlement numéro 223-06 relatif à la répartition des dépenses de cours d'eau* sera présenté pour adoption à une séance ultérieure. Ce règlement, qui portera le numéro 281-14, aura pour objet d'ajouter, aux dépenses rattachées à l'exécution de travaux de cours d'eau, les frais pour la détermination en régie interne du bassin versant d'un cours d'eau, ou d'un fossé lorsque demandée par une municipalité, incluant l'extraction des superficies contributives.

### **Résolution 14-03-9267**

## **5.3 Colloque 2014 de l'Association des gestionnaires de cours d'eau régionaux du Québec**

Après considération de l'invitation de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) à son colloque 2014, qui se tiendra du 2 au 4 avril à l'auberge Le Baluchon de Saint-Paulin, il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par Mme Jocelyne Deswarte et **résolu** d'autoriser la participation à ce colloque de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau, Mme Marie-Eve Brin, ainsi qu'une dépense suffisante pour ses frais d'inscription, d'hébergement et de déplacement à l'évènement.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **6. Gestion des matières résiduelles**

### **Résolution 14-03-9268**

#### **6.1 Préposé (e) à la vidange des boues de fosses septiques en 2014**

**Considérant** que la nouvelle proposition de l'organisme Nature-Action Québec, datée du 26 février 2014, concernant un service d'impartition pour le poste de préposé(e) à la vidange périodique des boues de fosses septiques ne répond pas aux attentes de la MRC de Rouville;

**Considérant**, afin d'assurer le suivi du service de vidange périodique des boues de fosses septiques en 2014, qu'il y a lieu de procéder à une offre d'emploi pour un poste saisonnier à temps plein de préposé à la vidange des boues;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par M. Gilles Delorme et **résolu** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la publication d'une offre d'emploi pour un poste saisonnier à temps plein, soit pour une période d'environ 35 semaines de 40 heures de travail, de préposé à la vidange des boues de fosses septiques ainsi qu'une dépense suffisante pour les frais de publication de cette offre d'emploi;

il est également **résolu** de créer un comité d'analyse des candidatures soumises pour combler ce poste et de nommer les personnes suivantes pour former ce comité :

- M. Michel Picotte, préfet;
- M. Jacques Viens, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford, pour agir à titre de substitut du préfet, le cas échéant;
- M. Rosaire Marcil, directeur général et secrétaire-trésorier;
- M. Étienne Rousseau, coordonnateur à la gestion des matières résiduelles;
- M. Philippe Gagné, adjoint au coordonnateur à la gestion des matières résiduelles.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **Résolution 14-03-9269**

### **6.2 Révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC, offre de services de Nature-Action Québec pour l'inventaire des matières résiduelles**

**Considérant** que la MRC de Rouville doit procéder à la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) cinq (5) ans après sa mise en vigueur, conformément à l'article 53.23 de *la Loi sur la qualité de l'environnement*, et qu'à ces fins, une résolution d'adoption d'un projet de PGMR révisé de la MRC doit être transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) au plus tard le 31 octobre 2015;

**Considérant** qu'en juin 2012, le conseil de la MRC, par sa résolution numéro 12-06-8753, a convenu de reporter la révision du PGMR jusqu'à ce que les lignes directrices permettant d'établir le cadre de conformité des PGMR révisés soient rendues publiques par le MDDEFP;

**Considérant** que ces lignes directrices, qui ont été déposées en juillet 2013 par le MDDEFP, rendent obligatoire l'inclusion au PGMR révisé d'un inventaire des matières générées sur le territoire de la MRC pour les secteurs industriel, commercial, institutionnel (ICI) ainsi que pour le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD);

**Considérant** que l'inventaire des matières générées par les secteurs ICI et CRD ne peut être réalisé en régie interne, avec les ressources en place, dans le délai du 31 octobre 2015 prévu pour la transmission d'une résolution d'adoption d'un projet de PGMR révisé de la MRC;

**Considérant** qu'une offre de service pour la réalisation de cet inventaire a été demandée à l'organisme Nature-Action Québec et qu'après étude, celle-ci répond aux attentes de la MRC de Rouville;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** d'accepter l'offre de services de Nature-Action Québec, datée du 10 février 2014, pour la réalisation de l'inventaire des matières générées par les secteurs ICI et CRD sur le territoire de la MRC de Rouville;

il est également **résolu** d'autoriser le préfet, M. Michel Picotte, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rosaire Marcil, à signer le contrat à convenir avec Nature-Action Québec ainsi qu'une dépense de 24 842 \$ pour le prix de ce contrat.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## 7. Sécurité incendie :

### Résolution 14-03-9270

#### 7.1 Programme régional sur la rédaction des plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés, adoption

**Considérant** que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville, ci-après appelé « Schéma », est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2012;

**Considérant** que la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3.4), le Schéma et ses actions ainsi que les plans de mise en œuvre du Schéma adoptés par chacune des municipalités de la MRC imposent à ces dernières certaines obligations en matière de prévention des incendies;

**Considérant**, parmi ces obligations, dont celles faites à l'action 38 du Schéma, que la MRC de Rouville doit procéder, au cours de la deuxième année du Schéma, à l'adoption d'un Programme régional sur la rédaction des plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés, lequel programme fait l'objet de la partie 2 du Programme régional sur la prévention des incendies;

**Considérant** qu'un projet de Programme régional sur la rédaction des plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés a été soumis au comité technique en sécurité incendie et au comité en sécurité incendie de la MRC de Rouville, lesquels comités en recommandent l'adoption par le conseil de la MRC;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jocelyne Deswarte, appuyé par M. Jacques Viens et **résolu** d'adopter la partie deux du Programme régional sur la prévention des incendies portant sur l'élaboration des plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

### Résolution 14-03-9271

#### 7.2 Programme d'entretien et de vérification des véhicules incendies et pompes portatives

**Considérant** que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville, ci-après appelé « Schéma », est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2012;

**Considérant** que la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3.4), le Schéma et ses actions ainsi que les plans de mise en œuvre du Schéma adoptés par chacune des municipalités de la MRC imposent à ces dernières certaines obligations en matière de prévention des incendies;

**Considérant**, parmi ces obligations, dont celles faites à l'action 22 du Schéma, que la MRC de Rouville doit procéder, au cours de la deuxième année du Schéma, à l'adoption d'un Programme régional d'entretien et de vérification des véhicules incendies et des pompes portatives;

**Considérant** qu'un projet de Programme régional d'entretien et de vérification des véhicules incendies et des pompes portatives a été soumis au comité technique en sécurité incendie et au comité en sécurité incendie de la MRC de Rouville, lesquels comités en recommandent l'adoption par le conseil de la MRC;

**En conséquence**, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'adopter le Programme régional d'entretien et de vérification des véhicules incendies et des pompes portatives.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## Résolution 14-03-9272

### 7.3 Projet de stages en prévention des incendies

**Considérant** que chaque finissant de la formation en technique de prévention des incendies des écoles de formation en sécurité incendie doivent effectuer un stage afin de compléter le développement de leurs compétences dans un milieu de travail;

**Considérant** que le coordonnateur en sécurité incendie a reçu deux (2) demandes de stage pour le bureau de prévention des incendies de la MRC de Rouville et que la durée de ces stages est de 120 heures chacun;

**Considérant** qu'il n'y a aucun investissement monétaire pour la MRC relativement à la tenue de ces stages et que le travail des stagiaires contribuera à l'atteinte des objectifs quant à l'inspection des bâtiments à risques élevés et très élevés sur le territoire des municipalités desservies par le Bureau régional de prévention incendie;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jocelyne Deswarte, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'autoriser la tenue de deux (2) stages, d'une durée de 120 heures chacun, pour le Bureau de prévention des incendies de la MRC de Rouville.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 3 du budget**

## Résolution 14-03-9273

### 7.4 Projet d'acquisition d'équipements (caméra submersible, routeur pour le serveur et codes des normes NFPA)

**Considérant** qu'il y lieu de procéder à l'acquisition d'une caméra numérique submersible nécessaire à la recherche des causes et circonstances d'un incendie par le coordonnateur en sécurité incendie ainsi que des codes des normes de la National Fire Protection Association (NFPA) donnés en référence au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville;

**Considérant** qu'il y lieu de doter le serveur incendie d'un nouveau routeur afin d'améliorer la connexion des utilisateurs municipaux lors du transfert de données du logiciel de gestion incendie et celui de CAUCA;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par M. Alain Brière et **résolu** d'autoriser l'achat d'un appareil photo submersible avec accessoires, d'un routeur DLink et des codes des normes de la NFPA ainsi qu'une dépense de 2 311 \$ incluant les taxes pour ce matériel;

il est également **résolu** d'autoriser le financement de la dépense pour l'achat de la caméra et du routeur au montant total net (après remboursement des taxes) de 1 566 \$ par un emprunt au Fonds de roulement de la MRC de Rouville, selon un terme de remboursement de cinq (5) ans.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## Résolution 14-03-9274

### 7.5 Adhésion à l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec

Après considération de l'offre d'adhésion à l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ), il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par Mme Jocelyne Deswarte et **résolu** d'autoriser l'adhésion du coordonnateur en sécurité incendie, M. Etienne Chassé, et de la préventionniste, Mme Patricia Jodoin, à l'ATPIQ pour l'année 2014 ainsi qu'une dépense de 200 \$ pour leurs cotisations annuelles à cette association provenant des parties 1 et 3 du budget 2014, pour un montant de 100 \$ chacune.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1 et 3 du budget**

### 7.6 Rapport trimestriel sur le Bureau régional de prévention incendie

Le coordonnateur en sécurité incendie présente un rapport trimestriel sur l'état d'avancement des activités du Bureau régional de prévention incendie, dont sur les inspections des bâtiments à risques élevés et très élevés effectuées sur le territoire des municipalités desservies par le Bureau régional.

## 8. Développement économique, Pacte rural 2007-2014 :

### Résolution 14-03-9275

#### 8.1 Étude des demandes d'aide financière au Pacte rural 2007-2014

**Considérant** que sept (7) projets pour lesquels une demande d'aide financière au Pacte rural 2007-2014 ont été déposés à la MRC de Rouville et que ces projets ont été soumis pour analyse au conseiller en développement rural du CLD au Cœur de la Montérégie ainsi qu'aux membres du conseil de la MRC lors de réunions de travail tenues les 19 et 26 février 2014;

**Considérant** que les promoteurs de ces projets ont travaillé de pair avec le conseiller en développement rural afin de s'assurer, avant leur dépôt, de leur conformité aux critères d'admissibilité au Pacte rural;

**Considérant** que tous les projets soumis rencontrent les critères d'admissibilité au Pacte rural selon le document déposé par le conseiller en développement rural intitulé « Pacte rural – Projets 2014 – Fin du programme de la PNR »;

**En conséquence**, il est proposé par M. Gilles Delorme, appuyé par M. Jacques Ladouceur et **résolu** de retenir les projets énumérés ci-après et ce, le cas échéant, aux conditions mentionnées dans le document intitulé : « Pacte rural – Projets 2014 – Fin du programme de la PNR » et d'accorder pour ces projets, à partir de l'enveloppe budgétaire consentie par le gouvernement du Québec pour la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014, les montants d'aide financière suivants :

| <b>Titre du projet</b>  | <b>Porteur de projet</b>    | <b>Aide financière</b> |
|---|-----------------------------|------------------------|
| Mise en œuvre de l'an1 du Plan stratégique de communication de la MRC de Rouville | MRC de Rouville             | 18 000 \$              |
| Revalorisation du rôle de l'agriculture et des agriculteurs de la MRC de Rouville | MRC de Rouville             | 37 647 \$              |
| Outils pour améliorer la cohabitation avec un cours d'eau                         | MRC de Rouville             | 15 750 \$              |
| Foires et activités, bien équipés   | Municipalité d'Ange-Gardien | 57 300 \$              |

|  |                              |           |
|--|------------------------------|-----------|
| Boutiques les Inédits  | CLD au Cœur de la Montérégie | 7 300 \$  |
| Prolongation du projet<br>« Programmation culturelle pour les 35<br>ans et moins » | Festival du Triangle Noir    | 17 055 \$ |
| Étude de faisabilité pour le<br>développement de l'offre en<br>hébergement         | CLD au Cœur de la Montérégie | 13 754 \$ |

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## Résolution 14-03-9276

### 8.2 Contribution 2014 de la MRC aux frais de fonctionnement du CLD relatifs à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité

**Considérant** que la MRC de Rouville et le gouvernement du Québec, représenté par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), ont signé, le 15 février 2007, le Pacte rural 2007-2014 dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité;

**Considérant** que le MAMROT, dans le cadre des pactes ruraux, permet à une MRC de prélever des montants à même son enveloppe du Pacte rural pour financer des frais de fonctionnement utilisés exclusivement afin d'assurer la mise en œuvre complète de la Politique nationale de la ruralité;

**Considérant** que la gestion administrative du Pacte rural 2007-2014 a été confiée au CLD au Cœur de la Montérégie en vertu d'une entente signée le 11 octobre 2007 entre le CLD et la MRC de Rouville;

**Considérant** que le CLD au Cœur de la Montérégie soutient à même son budget, pour un montant annuel d'environ 25 000 \$ en frais de fonctionnement, des initiatives qui visent à répondre aux objectifs de mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité;

**Considérant**, afin de couvrir une partie de ces frais pour 2014, que le CLD au Cœur de la Montérégie demande à la MRC de Rouville une contribution financière de 12 000 \$ provenant de son enveloppe du Pacte rural;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par Mme Jocelyne Deswarte et **résolu** d'accepter de verser au CLD au Cœur de la Montérégie, pour l'année 2014, un montant de 12 000 \$, à même l'enveloppe du Pacte de rural 2007-2014 octroyée à la MRC, pour les frais de fonctionnement du CLD utilisés exclusivement afin d'assurer la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité et d'autoriser à ces fins une dépense de 12 000 \$.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## 9. Piste cyclable :

### Résolution 14-03-9277

#### 9.1 Offre d'emplois pour le personnel saisonnier de la piste cyclable, autorisation

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder au recrutement du personnel saisonnier nécessaire à l'exploitation de la piste cyclable La Route des Champs pour la saison 2014, soit d'un(e) responsable de l'accueil au poste de Saint-Césaire et de quatre (4) étudiants pour effectuer la patrouille;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par M. Jacques Viens et **résolu** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la publication d'une offre d'emplois temporaires pour le personnel saisonnier nécessaire à l'exploitation de la piste cyclable La Route des Champs pour la saison 2014;

il est également **résolu** d'autoriser un montant suffisant pour les frais de publication de cette offre d'emplois dans le Journal de Chambly et le journal Granby Express.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget**

## **Résolution 14-03-9278**

### **9.2 Projet d'installation de nichoirs en bordure de la piste cyclable**

**Considérant** que l'organisme scout les Phénix de Marieville a adressé à la MRC de Rouville une demande d'autorisation pour l'installation de nichoirs à oiseaux dans la section de la piste cyclable La Route des Champs située entre Marieville et Rougemont ainsi qu'une demande d'un soutien financier de 500 \$ pour la réalisation de ce projet;

**Considérant** que le projet des scouts de Marieville vise la réintroduction d'espèces vulnérables et présente un intérêt pour la MRC;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'accorder aux Phénix de Marieville l'autorisation recherchée pour l'installation de nichoirs à oiseaux en bordure de la piste cyclable La Route des Champs et d'autoriser une dépense de 500 \$ pour le soutien financier sollicité par cet organisme dans le cadre de la réalisation de son projet.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget**

## **10. Demandes d'appui :**

### **10.1 Politique nationale de la ruralité 3**

Après considération de la résolution numéro 6776-01-14 de la MRC du Haut-Saint-Laurent et de sa demande d'appui concernant la Politique nationale de la ruralité 3, les membres du conseil conviennent de ne pas donner suite à cette demande, la jugeant prématurée dans le contexte actuel.

## **Résolution 14-03-9279**

### **10.2 Transport collectif et adapté**

**Considérant** que les MRC de Portneuf et de Robert-Cliche, dans les résolutions CR-44-02-2014 et 5172-14 adoptées par leur conseil respectif, sollicitent un appui à leur demande adressée au ministre des Transports concernant le traitement des demandes de subventions en transport collectif et adapté

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Jacques Viens et **résolu** d'appuyer les MRC de Portneuf et de Robert-Cliche dans leur demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Sylvain Gaudreault, à l'effet d'annoncer rapidement les montants des crédits gouvernementaux accordés aux organismes responsables de l'organisation du transport adapté et de verser rapidement les sommes nécessaires au bon fonctionnement de ce service.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **11. Demandes, invitations et offres diverses :**

### **Résolution 14-03-9280**

#### **11.1 Assemblée générale annuelle de l'OBV Yamaska**

Après considération de l'invitation de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) à assister à son assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 20 mars 2014 à Acton Vale, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par Mme Jocelyne Deswarte et **résolu** d'autoriser la participation à cette assemblée de M. Jacques Viens, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford et substitut au représentant de la MRC de Rouville à l'OBV Yamaska, ainsi qu'une dépense suffisante pour ses frais d'inscription et de déplacement.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **11.2 15<sup>e</sup> colloque du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (REMME)**

Après considération de l'invitation au 15<sup>e</sup> colloque du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (REMME), qui se tiendra les 10 et 11 avril 2014 au à l'hôtel Le Manoir Rouville à Otterburn Park, les membres du conseil conviennent de ne pas déléguer de représentant de la MRC de Rouville à ce colloque.

### **Résolution 14-03-9281**

#### **11.3 Consultation sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – 2014-2017 de la Commission scolaire Riverside**

**Considérant** que la Commission scolaire Riverside, dans sa correspondance du 24 février 2014, soumet à la MRC de Rouville son « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 », conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**Considérant**, après examen de ce plan, qu'il apparaît que les différents immeubles de la Commission scolaire Riverside desservant les municipalités du territoire de la MRC de Rouville conservent leur vocation actuelle jusqu'en 2017;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par M. Gilles Delorme et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville émette un avis favorable à l'égard du « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 » de la Commission scolaire Riverside.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **12. Gestion financière et administrative :**

### **Résolution 14-03-9282**

#### **12.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier**

Sur proposition de M. Jacques Viens, appuyée par M. Yvan Pinsonneault, il est **résolu** que les comptes totalisant un montant de 548 218,42 \$ ainsi que les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier totalisant un montant 4 686,61 \$, lesquels comptes et dépenses sont énumérés dans les deux listes remises aux membres du conseil aux fins de la présente séance, soient ratifiés et approuvés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer ces comptes.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1, 2, 3, 4 et 5 du budget**

## Résolution 14-03-9283

### 12.2 Renouvellement pour 2014 de l'adhésion à l'Association des aménagistes régionaux du Québec

Après considération de l'offre de renouvellement de l'adhésion à l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par Mme Jocelyne Deswarte et **résolu** de renouveler l'adhésion du coordonnateur à l'aménagement, M. Francis Provencher, à l'AARQ pour l'année 2014 et d'autoriser une dépense de 454,15 \$ incluant les taxes pour la cotisation annuelle à cette association.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## Résolution 14-03-9284

### 12.3 Octroi du contrat en assurance collective pour le regroupement Estrie-Montérégie

**Considérant**, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal du Québec*, que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé le 16 décembre 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités membres du regroupement Estrie-Montérégie;

**Considérant**, au jour où la présente résolution est soumise aux membres du conseil de la MRC de Rouville, que les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle analyse fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

**Considérant** que le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du consultant et du comité de gestion;

**Considérant**, lors de sa réunion du 20 février 2014, que le conseil d'administration de l'UMQ a octroyé le contrat regroupé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités et organismes municipaux du regroupement, dont la MRC de Rouville;

**Considérant** que le consultant de l'UMQ communiquera avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement dans les prochains jours afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, ou de la manière d'accéder à ces informations;

**Considérant** qu'en vertu de la loi, la MRC de Rouville est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Brière, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** :

**Que** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

**Que** la MRC de Rouville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, à la suite d'un appel d'offres public;

**Que** le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014;

**Que** la MRC de Rouville s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaire, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

**Que** la MRC de Rouville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat, tant envers le fournisseur qu'envers l'UMQ, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **Résolution 14-03-9285**

#### **12.4 Nomination des représentants élus au conseil d'administration du CLD au Cœur de la Montérégie**

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à la nomination des cinq (5) administrateurs représentant le secteur municipal au Conseil d'administration du CLD au Cœur de la Montérégie, conformément au projet de modification des Règlements généraux du CLD devant être entériné lors de son Assemblée générale du 25 mars 2014;

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** de désigner, pour un mandat se terminant en mars 2015, les élus municipaux suivants pour représenter le secteur municipal au Conseil d'administration du CLD au Cœur de la Montérégie, à savoir :

- Mme Jocelyne Deswarte, mairesse de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu;
- M. Alain Brière, maire de la Municipalité de Rougemont;
- M. Gilles Delorme, maire de la Ville de Marieville;
- M. Jacques Ladouceur, maire de la Ville de Richelieu;
- M. Jacques Viens, maire de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford;

tous les élus municipaux ainsi nommés ayant accepté leur nomination à titre d'administrateur représentant le secteur municipal au Conseil d'administration du CLD au Cœur de la Montérégie.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **13. Période de questions no 2 réservée au public**

Un citoyen de Saint-Mathias-sur-Richelieu s'informe sur les espèces d'oiseaux visés par le projet de nichoirs des scouts de Marieville en bordure de la piste cyclable La Route des Champs.

#### **14. Autre sujet d'intérêt pour la MRC de Rouville :**

Aucun sujet.

#### **15. Correspondances**

Le préfet, M. Michel Picotte, porte à l'attention des membres du conseil la correspondance numéro 13 concernant une mise en demeure de l'étude Deveau, Bourgeois, Gagné et Hébert & associés.

**Résolution 14-03-9286**

**16. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par Mme Jocelyne Deswarte et **résolu** de lever la séance à 21 h.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

---

le préfet

---

le secrétaire-trésorier

**Certificat de crédits**

Je soussigné, Rosaire Marcil, secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2014 pour les dépenses décrites dans les résolutions numéros 14-03-9266, 14-03-9267, 14-03-9269, 14-03-9273, 14-03-9274, 14-03-9275, 14-03-9276, 14-03-9277, 14-03-9278, 14-03-9280, 14-03-9282, 14-03-9283 et 14-03-9284 de la présente séance du conseil de la MRC de Rouville.

---

le secrétaire-trésorier